



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

13 EXT.COM

WHC/19/13 EXT.COM/3

Paris, 21 novembre 2019

Original : anglais

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

**Treizième session extraordinaire
Paris, Siège de l'UNESCO, Salle XI
28 novembre 2019, 14h00-15h00**

Point 3 de l'Ordre du jour provisoire : Élection du Bureau du Comité du patrimoine mondial

Projet de Décision : 13 EXT. COM 3

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Rappelant sa décision **43 COM 16**, adoptée à sa 43e session (Baku, 2019),*
2. *Elit * * * (Etat partie) en tant que Vice-Président de la 44e session du Comité du patrimoine mondial dont le mandat commencera à la fin de sa 13^e session extraordinaire (UNESCO, 2019) et s'achèvera à la fin de sa 44e session (Fuzhou, 2020).*